



Séance du 27 août 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Raffaella Vitelli M. Guy Paquier

44 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Milhaud Renaud, Thomas Buchanan, Pieter Volgers, Cédric Morier, Fabien Bettens, Diane Bonny, Véronique Martin Capriati, Valery Mäder-Santschy, Maxime Regidor, Charles Gabella, Luc-Olivier Suter.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 25 juin 2024

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec 5 abstentions et les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président souhaite avant tout qu'une minute de silence soit observée en l'honneur de M. Daniel Blanchard, décédé le 30 juin 2024. Il faisait partie du Conseil communal depuis 2011.

Le passage entre présidents s'est déroulé le vendredi 19 juillet 2024. Le nouveau Président a exprimé sa gratitude envers son prédécesseur, M. Alain Biedermann, pour son engagement et le travail accompli au sein du Conseil, tout en lui adressant ses meilleurs vœux pour l'avenir.

Il informe que les jetons de présence de l'année 2023-2024 seront payés fin-août 2024.

La fête du 1er août s'est déroulée à Pizy, rassemblant une belle assistance dans une ambiance chaleureuse. Il tient à remercier son vice-président, M. Pieter Volgers, de l'avoir remplacé pour le traditionnel discours du président. Il exprime également sa gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation et au succès de cette journée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Assermentation

Le Président procède à l'assermentation de MM. Ranfiss-Camillo Trujillo et Daniel Ferreira de la liste Aubonne Attitude en remplacement de MM. Alain Biedermann et Daniel Blanchard.

4. Préavis no 06/24 – Transfert de bâtiments du patrimoine financier au patrimoine administratif – régularisation

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif les bâtiments suivants :
 - Bâtiments et place de la Gare
 - Ancien collège de Montherod
- Autorise la Municipalité à rétablir les amortissements comme suit :
 - Bâtiments de la Place de la Gare
 - Amortissement linéaire sur 30 années dès l'exercice 2025.
 - Rattrapage de l'amortissement des années 2016 à 2024, soit CHF 360'000.00, par un amortissement par prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte N° 9282.02 du bilan.
 - Ancien collège de Montherod
 - Amortissement par prélèvement au fonds de réserve renouvellement et rénovation, compte N° 9281.13 du bilan
 - Maintien de l'amortissement annuel de CHF 15'000.00

Ce préavis relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Information municipale sur l'état d'avancement du PACom

M. le Syndic Yves Charrière souhaite donner des informations sur l'état d'avancement du Plan d'Affectation Communal (PACom).

Les travaux ont commencé il y a plus de 20 ans. Avec l'entrée en vigueur de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), les plans d'affectation ont dû s'adapter à des règles changeantes. De plus, les fusions avec Pizy et Montherod ont agrandi le territoire communal, nécessitant une prise en compte de l'ensemble du nouveau territoire dans le plan d'affectation.

La Municipalité a proposé d'abroger la procédure de PGA, lancée il y a près de 20 ans, car les changements législatifs la rendaient inapplicable. Le 11.10.2022, le Conseil communal a accepté et accordé un crédit pour relancer le projet en tenant compte des fusions.

Le principe vise la densification, avec un taux différent selon le statut. Aubonne, considérée comme centre régional avec Allaman, a un IUS (Indice d'utilisation du Sol) possible de 0.625, tandis que Montherod et Pizy, en tant que villages, ont un taux de densification possible de 0.4.

Un quartier densifié dans un centre régional doit atteindre un taux de 0.625, sans possibilité d'augmentation progressive sur une zone.

Les parcelles à construire sans bâtiments ne sont autorisées que sous certains critères, dont l'un est lié à la croissance démographique de la Commune depuis 2015.

Aubonne, en tant que centre régional, admet une croissance de population de 1,7% par rapport à 2015, tandis que Montherod et Pizy, considérés comme villages, ont un taux de 0,75%.

Pour atteindre le nombre d'habitants visé, il faut prendre en compte les plans de quartier légalisés et leur capacité d'accueil. Si la population dépasse la valeur calculée, sans toucher aux plans de quartiers en vigueur, la zone constructible doit être réduite et certaines parcelles déclassées. Ce déclassement donne droit à une indemnisation, financée par ceux dont les parcelles sont densifiées, bien que ce mécanisme ne soit pas encore établi par le Canton. Le paiement pourrait n'intervenir qu'au moment de la densification effective. Ce processus se complique si la parcelle densifiée est une PPE, et d'autres critères, comme le mitage du territoire, peuvent s'appliquer. Par exemple, une parcelle isolée au milieu d'une zone agricole aurait probablement moins de chance d'être maintenue constructible. Le nombre d'habitant à terme doit également être pris en compte sur les parcelles dont le CUS (coefficient d'utilisation du sol) a augmenté.

Si le calcul de la population donne un résultat négatif malgré les conditions mentionnées, il serait alors théoriquement possible d'envisager de nouvelles zones constructibles.

Étant donné les enjeux importants, il termine en indiquant qu'aucune information spécifique ne sera partagée avant la présentation officielle des résultats.

Le Président ouvre la discussion suite aux informations données.

M. Guy Maurer exprime son inquiétude, estimant que la Commune perd beaucoup de son pouvoir, ce qu'il considère comme une mauvaise chose. M. le Syndic prend note de la remarque et précise que la Municipalité garde toujours à l'esprit qu'il est inutile de lutter contre des situations irréversibles, mais qu'elle s'efforce d'utiliser pleinement la liberté communale pour les décisions qui relèvent encore de sa compétence.

M. Christophe Hostettler s'interroge sur la densification de la ville et se demande ce qu'il adviendra des fermes agricoles quelque peu abandonnées. M. le Syndic Yves Charrière confirme que la Municipalité partage ses préoccupations, d'autant plus que les fermes représentent un certain intérêt patrimonial et une valeur historique. Cependant, ces fermes se trouvent souvent hors zone à bâtir et relèvent donc de la compétence exclusive du Canton. M. Hostettler réagit en demandant s'il serait possible de faire pression sur le Canton pour influencer les décisions concernant ces zones. M. le Syndic Yves Charrière lui répond que, oui, il serait possible de faire pression en sollicitant le Grand Conseil et les députés pour activer un soutien à ce niveau. Il précise qu'il n'y a pas d'obligation de densification pour le moment, mais que des solutions devront néanmoins être trouvées pour faire face à la croissance de la population. Il pointe encore que le véritable problème réside dans la mobilité, car ces zones sont habituellement éloignées du réseau des transports publics.

M. Daniel Favre se demande, dans le cadre des perspectives de densification, s'il existe un nombre prévisionnel d'habitants. M. le Syndic Yves Charrière répond que la Municipalité connaît les prévisions en se basant sur l'état de la population en 2015, qu'il faut multiplier par 1,7%. Bien que la courbe démographique soit favorable à Aubonne, il admet ne pas connaître les chiffres exacts. Il précise que la situation n'est pas critique, notamment parce qu'un plan a été modifié pour passer en zone verte suite à la demande d'un propriétaire qui a renoncé à construire. Ce propriétaire a ainsi offert une réserve d'habitants supplémentaires, ce qui est une bonne nouvelle dans le contexte actuel.

M. Dan Rapin demande si la Commune va utiliser son droit de préemption. M. le Syndic Yves Charrière informe que la Commune a effectivement le droit de préempter certaines parcelles sous certaines conditions. Cependant, ce droit de préemption ne peut pas être utilisé pour bloquer un projet. La préemption est possible uniquement dans le cadre de la LUP (Logement à Usage Public), c'est-à-dire pour des appartements destinés à la location pour les citoyens. Il précise que ce droit de préemption n'a encore jamais été utilisé et il ne peut se faire que sous certaines conditions spécifiques.

M. Ranfiss-Camillo Trujillo demande si, en plus de la densification, le PACom prend également en compte la mobilité et les zones vertes pour les aspects environnementaux. M. le Syndic Yves Charrière confirme que la mobilité est intégrée dans le projet dans son ensemble, et qu'elle fait partie intégrante du PACom. L'aspect environnemental est également pris en compte, notamment en prévoyant la création de parcelles vertes en vieille ville, par exemple.

M. Thibault Müller demande si une date est prévue pour la finalisation du PACom. M. le Syndic Yves Charrière répond que le gros du travail est actuellement en cours. Ensuite, le projet sera soumis à la lecture du Canton pour les corrections nécessaires. La population sera informée,

puis le projet passera à l'enquête publique. La fin du processus était initialement prévue pour 2026, mais il faut désormais prévoir un an de retard, soit pour l'année 2027-2028. L'avantage, à présent, est que les règles ne changent plus.

M. Yves Meylan demande si, lorsqu'on parle du IUS (Indice d'Utilisation du Sol), il s'agit bien des surfaces habitables. M. le Syndic Yves Charrière lui répond que le IUS est l'ancien CUS (Coefficient d'Utilisation du Sol). Après avoir recherché l'information, il répond que l'IUS met en rapport les surfaces servant à l'habitation, au travail, à la détente, à la formation, au commerce, aux services et à l'artisanat avec la surface de terrain STd. Il est particulièrement approprié aux zones d'habitation. L'indice d'utilisation du sol est le rapport entre la somme des surfaces de plancher déterminantes SPd et la surface de terrain déterminante STd.

6. Election des membres de la Commission de Gestion (CoGEST) pour l'année 2024-2025

Selon l'art. 42 du règlement du CC, 9 membres et 2 suppléants sont élus à la CoGEST. La commission se constitue elle-même.

Se présentent : Mmes et MM. Frédéric Grosjean, Florence Widmer, Anaïs Piguet, Kirsti de Mestral, Verena Gubler, Daniel Ferreira, Jacques Regli, Suzanne Auchlin, Mathieu Félix. Suppléants : Paula Spruyt, Christophe Hostettler. Tous les conseillers acceptent leur mandat. Dès lors, le Président annonce que les conseillers nommés ci-dessus sont élus à la CoGEST 2024-2025 par applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Election nouveau membre de la CoFIN

Selon l'art. 44 du règlement du CC, le Conseil élit une commission des finances, formée de 5 membres et 2 suppléants désignés pour la durée de la législature. A la suite du décès de M. Daniel Blanchard, un nouveau membre de la CoFIN doit être élu.

M. Philippe Cretegnay propose M. François Strauss, qui accepte sa nomination. Mme Patricia Baiutti Rouvenaz présente la candidature de M. Marlene Matos Mendes qui accepte sa nomination. Mme Florence Widmer propose M. Ranfiss-Camillo Trujillo qui accepte.

Après vote à bulletins secrets, est élue membre de la commission des finances Mme Marlene Matos Mendes avec 21 voix. M. François Strauss ayant reçu 20 voix et 1 voix pour M. Ranfiss-Camillo Trujillo.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Olivier Gétaz informe que dès la fin de l'été, une campagne de prospection géophysique 3D sera menée par la société EnergeÔ SA dans la Commune afin de contribuer au développement de la géothermie sur La Côte. La campagne s'inscrit dans la continuité de celle déjà menée en 2021 dans certaines localités et implique à nouveau la circulation de nuit d'un camion vibreur.

Concernant le chemin des Mûriers et la rénovation approuvée par le Conseil, celle-ci a reçu l'autorisation du Canton. Cependant, le projet est actuellement bloqué car un dossier lié aux prairies sèches a été soumis à la Confédération. M. Charles Gabella avait soulevé la question du pont et du passage des camions de 40 tonnes. Ce passage est bien autorisé, mais il reste à déterminer la propriété du pont.

Concernant les lampadaires reliant le chemin des Clos et le chemin du Dr. Yersin, la question avait été soulevée par M. Yves Meylan. Il confirme que tous les luminaires sont en état de marche, à l'exception d'un qui est hors service. Une réfection complète des candélabres est prévue lors du prolongement du chemin pour accueillir de nouvelles constructions et équiper les parcelles. Un nouveau préavis sera présenté prochainement.

Il revient finalement sur les fuites des fontaines en vieille ville. Il ne s'agit pas d'un problème de garantie ou de malfaçon, mais plutôt d'entretien. Le revêtement d'étanchéité minéral, à force d'être frotté pour éliminer les algues, a développé des microfissures, permettant à l'eau de s'infiltrer. Il sera donc nécessaire de réappliquer la couche d'étanchéité minérale et de mettre en place des instructions d'entretien adaptées pour prévenir ce genre de problème à l'avenir.

Mme la Municipale Catherine Zweifel rappelle que les candidatures pour le 20^{ème} prix de la ville d'Aubonne, qui sera attribué en novembre 2024, doivent être déposées avant le 30 septembre 2024 au Greffe municipal.

Le Parc Jura Vaudois organise une journée gratuite pour mieux comprendre le sol le samedi 21 septembre. De nombreuses activités pour les enfants sont prévues, mais une inscription préalable est nécessaire.

Elle rappelle également la chasse aux trésors gourmands, organisé par Savurando, qui peut être réalisée jusqu'au 27 octobre. Le départ a lieu à l'épicerie Mignot à Saint-Georges, pour une distance de 7,5 km.

Elle informe que suite à la reprise scolaire vaudoise du 19 août, la Municipalité a décidé d'installer un radar pédagogique sur l'avenue du Chêne pour rappeler aux conducteurs qu'il s'agit d'une zone limitée à 30 km/h. De plus, un dispositif a été mis en place pour rétrécir l'avenue du Chêne au niveau du passage piéton, interdisant ainsi le croisement de véhicules. Enfin, des panneaux ont été installés pour encourager les élèves à emprunter l'allée piétonne du Chêne, favorisant ainsi les échanges entre eux et contribuant à leur bien-être.

Le Tour de Romandie féminin 2024, course cycliste d'envergure internationale, passera par Aubonne et Montherod le 8 septembre. L'UCI (Union Cycliste Internationale) accueillera pour la première fois l'ensemble des équipes de l'élite mondiale du cyclisme féminin. Elle encourage chacun à venir les encourager ce jour-là pour leur passage-éclair en début d'après-midi.

Elle informe finalement qu'une directive concernant les sociétés locales a été modifiée. Initialement, les directives couvraient les sociétés locales, culturelles et sportives. Une troisième catégorie, les associations locales, a été ajoutée. Celles-ci peuvent désormais bénéficier de la gratuité de 3 utilisations des salles de la Commune, sans toucher de subside et sans avoir à remplir certaines conditions.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 12% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 63% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 66% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 51% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 63% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 32% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 31% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 58% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 81% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 2% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 0% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00

Taux moyen de la dette : 1.24%. Etat de la dette à ce jour : CHF 18'676'500.00.

Concernant les récents éboulements au chemin des Philosophes, les recherches ont révélé la nécessité d'engager des travaux importants pour stabiliser le chemin. L'étude est presque finalisée, et un préavis devrait être prévu prochainement.

Il informe que la préfecture, accompagnée des services du Canton et de la Confédération, a récemment visité les alpages de la Commune. L'état des alpages a été jugé irréprochable, et

chaque visiteur a exprimé ses félicitations. Il tient à son tour à féliciter les bergers et la société d'Alpage pour la tenue parfaite des alpages.

Concernant le Parc Aventure, l'abattage curatif et préventif des arbres se poursuit en raison de la présence de micro-zones affectées. Les troncs abattus, à hauteur de l'installation du parc, sont actuellement utilisés comme pylônes pour les parcours, mais cette solution ne peut pas être permanente. Un projet majeur est en cours, et la Municipalité a été approchée par les exploitants. Une présentation sera bientôt faite aux différents propriétaires concernés.

Il annonce le début prochain des travaux pour la construction d'un bassin de décantation à la route de Bougy, principalement pour le bénéfice de la société de l'Armary, dont la Commune est actionnaire. Il rappelle que le propriétaire avait conditionné la construction de ce bassin à d'autres sujets en cours. Le propriétaire a finalement décidé de procéder aux travaux, le permis de construire datant de 2021 (avec une prorogation d'un an). Les travaux débuteront dans les jours à venir et se concentreront uniquement sur le bassin de décantation, dans l'intérêt de la société de l'Armary.

Il informe finalement des dépassements de budget 2024, à savoir la réfection du Chalet du Point I, le remplacement de la porte de la Gare, la mise en place de rochers et les réaménagements de buttes de terre au terrain de foot. Et un complément de budget pour des remplacements de tuyaux au serres.

M. le Syndic Yves Charrière fournit des informations sur le chemin de Bougy-St-Martin. Dans le cadre de la procédure de planification routière et de la mise à l'enquête concernant ce chemin, le Canton, en particulier la Direction Générale de la Mobilité et des Routes, a noté que la largeur du trottoir était insuffisante sur un petit tronçon (minimum de 2 mètres pour les personnes à mobilité réduite). La correction a été apportée sur les plans soumis à l'enquête. La Direction Générale de la mobilité et des routes a confirmé que l'élargissement du trottoir ne nécessitait pas d'enquête complémentaire. Lors du prochain Conseil, la Municipalité prévoit de soumettre un préavis pour traiter les oppositions et les réponses individuelles aux opposants. Les réponses sont en cours de rédaction pour être incluses dans le futur préavis. Si le Conseil accepte ce préavis, les plans devront ensuite être approuvés par le Conseil d'État.

Il répond ensuite à une question de Mme Lindsay Lessard au sujet des places de stationnement du préavis 02/21, crédit d'étude – Construction et réaménagement du site scolaire du Château. Elle souhaitait savoir si concrètement, le périmètre avait été élargi afin d'éviter la perte de places de stationnement près de la piscine. M. le Syndic Yves Charrière explique que l'ancienne Municipalité avait proposé un projet volumétrique incluant un parking souterrain sur le site actuel. La Municipalité actuelle, souhaitant offrir aux architectes une plus grande liberté, n'a pas limité le périmètre d'étude à l'actuel parking, mais a élargi la réflexion à toute la zone d'utilité publique, incluant la piscine. Ainsi, le périmètre d'intervention a été étendu pour inclure l'ensemble de la zone d'intérêt, ce qui a permis de préserver les places de stationnement actuelles. Il rappelle la volonté de préserver les places de parking. Mme Lindsay Lessard souhaitait s'assurer que l'élargissement du périmètre n'avait pas pour but d'éviter la

perte des places de stationnement. Il lui répond qu'en effet, la Municipalité a la volonté de conserver ces places de stationnement.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Questions, vœux et divers

M. Alexandre Liardet demande des nouvelles concernant le projet de Street Workout prévu pour les jeunes au Chêne. M. le Municipal Olivier Gétaz informe qu'un plan d'affectation est en cours pour le Chêne et que le projet sera réalisé avec le budget 2025. Le projet est donc actuellement en attente.

Mme Marlene Matos Mendes a deux questions. Elle s'interroge tout d'abord sur l'absence de poubelles entre le chemin des Clos et le chemin du Dr. Yersin. M. le Municipal Laurent Auchlin lui répond qu'une étude a été effectuée et qu'il y a probablement une poubelle située à moins de 100 pas de cet endroit. Sa deuxième question porte sur la place du Temple. Les habitants du quartier se sont par le passé plaint de l'odeur en été à cause des excréments de chiens. Elle souhaite savoir si les cailloux vont être remplacés par des pavés. M. le Syndic Yves Charrière admet qu'il a entendu parler de cette séance de quartier mais n'a vu aucun écrit ni aucun projet. Il informe que des dévidoirs à sachets seront bientôt disponibles aux couleurs de la Commune.

M. Christophe Hostettler tient à remercier chaleureusement la Commune et le Conseil communal pour leur soutien aux alpages. En effet, les contrôles ont donné un retour très positif.

Mme Verena Gubler exprime ses inquiétudes concernant les jeux pour enfants près de la pataugeoire de la piscine, qu'elle juge dangereux, et demande s'ils seront remplacés. M. le Syndic Yves Charrière précise que la piscine ne sera plus sous cette forme après la saison estivale 2025. Il est donc possible que les jeux ne soient pas remplacés pour une seule saison restante. Il prend néanmoins note de ses inquiétudes et confirme que c'est également pour cette raison que le toboggan a été enlevé cette année.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz prend la parole en raison de la future forte dégradation des transports publics à Montherod et demande si un bus avec un nombre réduit d'arrêts pourrait être une solution. Mme la Municipale Catherine Zweifel répond qu'il n'existe pour l'instant pas d'autres options. Les cars postaux envisagent également des solutions, mais aucune n'a encore été trouvée.

Mme Anaïs Piguet revient sur les discussions animées de la dernière séance concernant le préavis 02/24, crédit d'études – construction d'une salle de gymnastique double à la piscine, commission à laquelle elle a participé. En tant que conseillère depuis trois législatures, c'est la première fois qu'elle déplore des commentaires et des attitudes qu'elle juge déplacés durant la présentation de la commission. Elle regrette également qu'on ait demandé au président de ne pas lire le rapport en entier, malgré le souhait de la commission ad hoc. Elle espère que les

prochaines discussions se dérouleront dans un esprit de bienveillance et de respect pour chacun. Elle précise que ses propos n'engagent que son opinion, et non la commission.

M. François Linder demande si la Poste d'Aubonne prévoit de fermer dans 3 ans. M. le Syndic Yves Charrière indique qu'il n'a pas cette information mais qu'une rencontre avec la Poste est effectivement prévue.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 22h04 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 24 septembre 2024 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif pour la nouvelle année de législature.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire